

BIG BROTHER TRADING CORPORATION
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 75 Rue du Chevaleret - 75013 PARIS 13
RCS Paris 501 369 110

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT DU 15 JUILLET 2010

L'an deux mille dix et le quinze juillet, aux Pennes Mirabeau,

Philippe LE FRANCOIS,
Propriétaire de la totalité des 10 parts de 100 euros composant le capital social de la Société BIG BROTHER TRADING CORPORATION
Associée unique de ladite société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social du « 75 Rue du Chevaleret - 75013 PARIS 13 » au « 21, avenue Lamartine – Immeuble le Mirabeau – Zac de l'Agavon – 13 170 LES PENNES MIRABEAU », à compter du 1^{er} juillet 2010.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé au 21, avenue Lamartine – Immeuble le Mirabeau – Zac de l'Agavon – 13 170 LES PENNES MIRABEAU. »

Le reste de l'article sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et le Gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Philippe LEFRANCOIS - Gérant

